Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7

Code ISIN : FR0010201699 Part I(C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM est double : obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 5-7 year et mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) sur une durée de placement recommandée de 2 ans.
- La politique d'investissement de l'OPCVM s'appuie sur un processus de gestion active fondamentale (gestion active de la sensibilité, gestion active de la courbe de taux, choix de pays et diversification éventuelle en titres indexés sur l'inflation ou des supranationales et des agences). La construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.
  L'univers d'investissement initial prend en compte des critères extra-financiers, qu'ils soient environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Afin de construire le portefeuille, le gérant applique une politique sectorielle et d 'exclusions à cet univers d'investissement initial, et prend en compte les politiques de gestion des controverses propres à Ostrum Asset Management. Puis, pour chaque émetteur sous-jacent, il analyse l'impact des critères extra-financiers sur le profil de risque crédit de l'émetteur.
  Le portefeuille est construit selon une approche '' Best Universe ''. Le calcul de la note ESG moyenne de l'univers des actifs ''éligibles'' ISR est réalisé en distinguant les obligations vertes (green bonds) des émetteurs souverains d'une part et les titres assimilés souverains des agences supranationales, agences garanties et collectivités territoriales d'autre part.
  La part des émetteurs analysés ESG parmi les actifs ''éligibles'' ISR doit être durablement supérieure à 90%. Pour les investissements en emprunts verts des Etats, une note moyenne ESG de l'univers d'investissement est calculée et retraitée en extrayant 20% des émetteurs les moins bien notées, cette note ESG moyenne étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants.
  Pour les investissements des titres assimilés souverains, comprenant les agences supranationales, les agences garanties et les collectivités territoriales, une note moyenne ESG de cet univers d'investissement est aussi calculée et retraitée en extrayant 20% des émetteurs les moins bien notées, cette note ESG étant pondérée par les actifs sur les 80% des émetteurs restants.
  La note ESG moyenne finale de l'univers ''éligible'' ISR est calculée en appliquant une pondération de 50% sur chacun de ces deux sous-univers.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'OPCVM est investi en titres libellés en euro émis et/ou garantis par les Etats de l'OCDE. L'OPCVM ne détient pas de titres émis par des émetteurs privés. Dans le cadre de la gestion, il n'y a pas de contrainte de notation minimale des titres dans lesquels l'OPCVM investit. La sensibilité du portefeuille du FCP aux taux d'intérêt évolue selon la fourchette suivante : [1 - 12].
- L'OPCVM peut également recourir aux contrats financiers afin notamment de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataire souverains de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,41%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES

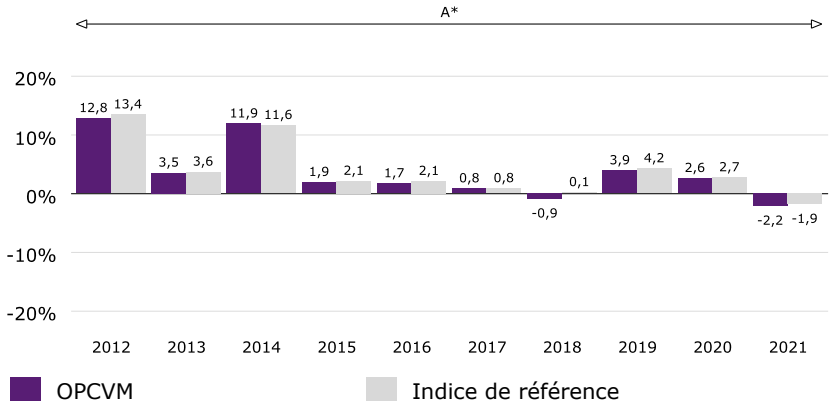

A*: Elargissement de l'univers d'investissement obligataire de la France à la zone Euro

À partir du 1er mars 2022 , l'indice du référence du fonds sera Bloomberg Euro Treasury 5-7 Y

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 1993.
- **Année de création de la part I(C) EUR :** 2005.
- **Devise :** Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 mai 2022.